

## Le travail de l'USP en 2023

En novembre 2022, les délégués et déléguées ont adopté le Programme d'activités 2023, qui fixait les objectifs de travail et les mesures pour l'année de référence. Le tableau suivant donne des informations sur les résultats obtenus dans différents thèmes prioritaires et tâches spéciales définis dans les départements.

Mesures par thème prioritaire pour 2023	Résultats
<b>Améliorer la création de valeur</b>	
Calculer l'évolution des coûts, estimer les coûts supplémentaires et les repercuter sur le marché en augmentant les prix.	L'USP a suivi de près l'évolution des coûts grâce aux chiffres d'AgriStat et a évalué les coûts supplémentaires. L'observation du marché a été mise à jour en permanence et présentée et discutée au sein des organes.
Offrir des bases et un soutien en matière de communication aux organisations membres	Les organisations membres, les organes et les commissions permanentes ont été régulièrement informés.
Entretenir des échanges réguliers avec le commerce de détail, la restauration et les autres maillons de la chaîne de création de valeur afin de promouvoir des relations commerciales équitables entre la production, le commerce, la transformation et les consommateurs et consommatrices et plaider pour une répartition plus juste des marges.	Les demandes et les exigences de l'USP ont été présentées dans le cadre de rencontres au sommet et de discussions bilatérales.
Proposer des cours de négociation.	En raison du manque d'intérêt, l'USP ne poursuit pas cette offre, mais la confie à AGRIDEA.
Reconnaître les tendances et les nouveaux potentiels du marché, faire en sorte que les familles paysannes puissent en profiter.	En raison du contexte (notamment une protection douanière basse/nulle), il est difficile de développer les cultures de niche. Toutefois, il existe désormais des contributions aux cultures particulières pour certaines légumineuses destinées à l'alimentation humaine directe. L'exemple des protéagineux a montré à l'OFAG combien il est difficile de mettre en place sa propre transformation et de réussir son placement sur le marché sans protection douanière, et que les contributions aux cultures individuelles ne suffisent pas.
Mettre en œuvre les mesures contenues dans le rapport « Le potentiel de certaines grandes cultures en Suisse ».	Les activités visant à mettre en œuvre les recommandations du rapport sont en cours à différents niveaux : dans le domaine des céréales, des discussions sont en cours entre l'OFAG, la FSPC et l'USP pour améliorer la question douanière. Un groupe de travail a été mis en place à cet effet au niveau de la branche. En ce qui concerne les cultures de niche et les protéagineux, Swissgranum a mis en place un groupe de travail qui se penche sur des conditions de prise en charge uniformes et d'éventuels prix indicatifs. En ce qui concerne l'égalité des chances pour les matières

	premières suisses, un premier objectif d'étape a été atteint avec l'adoption de la motion 20.3835 « Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées ».
Faire remonter les problèmes et les défis aux commissions et aux organisations sectorielles, les traiter de manière ciblée.	Les demandes ont été présentées.
<b>D'une politique agricole vers une politique alimentaire</b>	
Préparer des argumentaires basés sur des analyses fondées qui font l'objet d'un large soutien de l'ensemble de la branche et prendre position sur les objets mis en consultation.	Aucun dossier de politique agricole n'a été mis en consultation cette année.
Suivre les débats parlementaires en mettant en évidence les prises de position de l'USP et en développant des contacts étroits pour obtenir des majorités.	Le mini-paquet PA22+ a été adopté par le Parlement lors de la session de printemps dans l'intérêt des familles paysannes.
Anticiper le futur message sur la PA30 et participer activement aux consultations.	La position de l'USP a pu être présentée lors d'entretiens bilatéraux ainsi que dans le cadre du groupe d'accompagnement « Politique agricole 2030 » de l'OFAG.
Maintenir et développer les discussions avec l'administration fédérale de manière à défendre les intérêts des familles paysannes.	Des discussions bilatérales régulières ont eu lieu avec la direction de l'OFAG.
<b>Révision du droit de la chasse et cohabitation avec le loup</b>	
Utiliser au maximum les possibilités d'action légales pour réguler le loup.	En février 2023, dans sa prise de position sur la modification de l'ordonnance sur la chasse selon l'ancien droit, l'USP s'est engagée à exploiter au maximum les possibilités de régulation en abaissant encore les seuils de dégâts. La régulation a pu être réalisée avant le début de la saison d'alpage.
S'investir dans la révision du droit de la chasse et faire valoir les préoccupations de l'agriculture.	Fin août, une consultation des milieux directement concernés ou intéressés par la question du loup a eu lieu au sujet d'une rapide entrée en vigueur partielle d'une autre modification de l'ordonnance sur la chasse. Les préoccupations de l'agriculture ont été présentées à cette occasion. Le 1 <sup>er</sup> décembre, cette modification est entrée en vigueur et la régulation préventive des populations de loups a pu démarrer. Malheureusement, les premières réglementations ont été partiellement stoppées par des plaintes déposées par des organisations environnementales auprès du Tribunal administratif fédéral.
Sensibiliser tout un chacun aux effets secondaires de la présence du loup pour l'agriculture et la population.	L'USP a montré les conséquences de l'augmentation des effectifs de loups et a expliqué la nécessité d'une régulation préventive.

Augmenter les indemnités pour les pertes d’animaux et les autres coûts liés au loup.	Les crédits alloués pour le renforcement et l’extension des mesures de protection des troupeaux ont été épuisés dès le début de la saison d’alpage. L’USP s’est engagée avec succès pour une augmentation des moyens et un crédit supplémentaire nécessaire.
<b>Améliorer la valorisation de la production indigène</b>	
Rappeler à chaque occasion, dans la communication de tous les représentants des organisations, l’importance de la production alimentaire indigène pour la sécurité alimentaire en situation de crise et le bilan environnemental positif.	Cette mesure est déjà mise en œuvre dans la communication à chaque occasion qui se présente.
Souligner dans la mesure du possible ce point lors des prises de position sur des dossiers politiques.	Cette mesure est elle aussi appliquée en permanence, lorsque le thème s’y prête.
Lancer des interventions spécifiques dans ce sens.	Plusieurs interventions visant à renforcer la production indigène seront lancées.
Utiliser les canaux de communication de l’USP (p. ex. site Internet, réseaux sociaux, communiqués de presse) et exploiter de manière ciblée le contexte actuel.	Nous avons mené une campagne sur les réseaux sociaux avec les contenus du nouveau magazine ZOOM numérique. En fin d’année, nous avons aussi publié une <a href="#">vidéo explicative</a> (en allemand uniquement), que nous avons diffusée pendant les fêtes.
Créer un argumentaire ou un magazine ZOOM sur la production indigène, ou retravailler le rapport déjà existant sur l’intensification durable et, le cas échéant, organiser une conférence de presse sur la question.	Au cours de l’été 2023 a été publié le <a href="#">ZOOM numérique</a> « Sécurité alimentaire : que mangent les presque 9 millions d’habitants de Suisse » ? Pour le lancement du Food Overshoot Day, l’USP a organisé, en collaboration avec IP-Suisse, <a href="#">une conférence de presse</a> sur l’exploitation de Béatrice Rufer.
<b>Initiatives liées à l’agriculture</b>	
S’investir en faveur de l’agriculture dans l’élaboration des contre-projets indirects et soutenir ceux-ci.	Cette mesure a été réalisée dans le contexte de la LAT2, mais pas de l’initiative biodiversité.
Entretenir des échanges réguliers avec les personnes clés du Parlement, des commissions (CEATE) et des organisations associées.	Ces contacts ont été largement utilisés, notamment pour la LAT2 ou le contre-projet à l’initiative paysage lors de la phase finale en automne.
Élaborer des bases de décision pour le processus parlementaire et faire des propositions.	Diverses propositions ont pu être placées avec succès dans le contre-projet à l’initiative paysage.
Donner au public une image positive des prestations passées et futures de l’agriculture en faveur du climat, de la biodiversité, du paysage et des terres cultivées.	Cette mesure est réalisée dans le cadre du travail de communication général ainsi que dans le cadre de la communication de base de Paysannes & paysans suisses en tant que tâche permanente.

Faire front commun en faveur de l'agriculture lors d'éventuelles votations en unissant les agriculteurs et en menant des campagnes professionnelles.	L'initiative paysage a été retirée à la suite des décisions prises par le Parlement. Aucune votation n'a donc lieu. L'initiative biodiversité sera soumise au vote du peuple en 2024. Outre l'unité au sein de l'agriculture, l'un des objectifs énoncés est de faire front commun dans le cadre d'une large alliance. Les travaux à cet effet ont déjà commencé à l'automne 2023.
<b>Réduire le gaspillage alimentaire</b>	
Présenter les relations complexes liées aux pertes alimentaires dans un magazine ZOOM.	Cette mesure a été reportée faute de ressources en personnel.
Élaborer une vue d'ensemble des différents flux de matières et de leurs conséquences sur l'environnement, et montrer où l'agriculture aide à boucler les cycles par l'alimentation des animaux et la valorisation des sous-produits.	Cette mesure a été reportée faute de ressources en personnel.
Anticiper des mesures potentielles pour réduire les pertes de denrées alimentaires.	Cette mesure a été reportée faute de ressources en personnel.
Participer aux ateliers de Pusch et veiller à ce que la nouvelle campagne prévue contre le gaspillage alimentaire prenne également en compte les besoins de l'agriculture. Élaborer de nouvelles mesures afin de mettre en œuvre la campagne nationale dans le secteur agricole également.	La nouvelle campagne prévue par Pusch n'a pas pu être lancée en raison du manque de financement. Elle est en attente jusqu'à nouvel ordre.
Promouvoir plus de tolérance et d'estime par une action de distribution de produits non commercialisables dans quatre grandes gares (mesure reportée, devait avoir lieu en 2022).	En raison de l'opposition de la Fruit-Union Suisse et de l'Union maraîchère suisse, cette action a été abandonnée.
Proposer des panneaux portant le message « servir des portions raisonnables » lors d'événements gastronomiques dans les fermes.	Cette mesure a été mise en œuvre. De plus, il existe une nouvelle mini-brochure de la communication de base sur les manières d'éviter le gaspillage alimentaire.
<b>Engagement en vue des élections fédérales 2023</b>	
Élaborer et mettre en œuvre une campagne de soutien pour les élections fédérales de 2023, en collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers, economiesuisse et l'Union patronale suisse. Cette campagne débutera en automne 2022 et durera jusqu'aux élections.	Comme prévu, la campagne s'est déroulée en plusieurs phases et a été accompagnée de plusieurs événements médiatiques. La représentation de l'agriculture au Parlement a été renforcée par les élections de 2023 et l'objectif est donc atteint.
<b>Mise en œuvre de la réorganisation interne de l'USP</b>	

Examiner l'organisation du secrétariat et le restructurer suivant les résultats.	Le secrétariat a été restructuré et contient désormais quatre départements et états-majors.
Organiser la succession d'Urs Schneider de sorte que les tâches qui lui incombent restent entre de bonnes mains.	Les tâches d'Urs Schneider ont été redistribuées et un responsable a été recruté et formé pour le nouvel état-major Organes, membres & projets spéciaux. Malheureusement, des attentes divergentes ont conduit au départ dudit responsable début 2024.

Objectifs dans les tâches spéciales par département	Résultats
<b>ÉCONOMIE, FORMATION ET RELATIONS INTERNATIONALES</b>	
<b>Renforcement des mesures structurelles</b>	
Enquêter au niveau des organisations pour définir et maintenir les besoins.	Cette mesure a été mise en œuvre par le rapport de l'OFAG « Stratégie Améliorations structurelles 2030+ ».
Discuter et coordonner les mesures avec les autorités fédérales et cantonales.	Des échanges ont eu lieu avec l'OFAG, la CDA et Suissemelio.
Intervenir notamment au niveau du budget de la Confédération pour assurer le financement.	Le budget des améliorations structurelles reste inchangé et doit être augmenté dans le crédit-cadre agricole 26-29.
Participer activement aux discussions publiques sur les mesures d'amélioration structurelle.	Aucun débat public n'a eu lieu sur les mesures d'amélioration structurelle.
<b>Politique commerciale internationale</b>	
Suivre les négociations des accords de libre-échange et intervenir si nécessaire.	En 2023, le SECO a fait avancer les négociations avec le Royaume-Uni, le Mercosur, l'Inde et la Thaïlande. Un accord a été conclu avec la Moldavie.
Participer au débat sur les systèmes alimentaires durables en Suisse et dans le monde.	Par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale des Agriculteurs et de la Commission de la Confédération à la FAO, des arguments ont pu être avancés pour objectiver le débat sur l'alimentation.
Organiser une discussion générale sur la durabilité afin de maintenir la pression sur les importations bon marché.	En mars 2023, l'USP a sorti un <a href="#">magazine ZOOM</a> intitulé « Un commerce durable pour notre alimentation ».
Inciter l'administration à mettre en œuvre les interventions parlementaires sur la déclaration des méthodes de production douteuses ainsi que sur les résidus de produits phytosanitaires interdits en Suisse.	La mise en œuvre au sein de l'administration fédérale ne progresse que lentement. L'USP attire toutefois régulièrement l'attention là-dessus.
<b>Révision de la formation initiale</b>	

Objectifs dans les tâches spéciales par département	Résultats
Assortir la formation CFC/AFP dans le champ professionnel de l'agriculture d'une large palette de connaissances de base et de possibilités de se spécialiser en vue des exigences à venir.	L'ordonnance sur la formation professionnelle révisée ainsi que les plans de formation de toutes les professions sont disponibles. En 2024, les documents de mise en œuvre seront élaborés. La nouvelle ordonnance entrera en vigueur pour l'année scolaire 2026/2027.
<b>Tâches spéciales Agristat</b>	
Préparer et mener des négociations contractuelles avec l'OFS pour période 2024-2027.	Le contrat avec l'OFS a été renouvelé avec succès pour la période de 2024-2027.
Pour adapter l'indice à l'évolution actuelle, vérifier et adapter la pondération et le panier-type dans le contexte de l'indice des prix d'achat, réviser la base de données et les publications.	Faute de ressources, ces travaux n'ont pas encore pu être achevés en 2023. L'objectif est d'achever la révision en 2024.
Élargir l'entrepôt de données du bilan alimentaire de manière à ce que les données souhaitées par l'OSAV relatives à la consommation approximative puissent être éditées et transmises sous une forme appropriée (Excel).	Les données ont été fournies. L'OSAV a rédigé une publication sur cette base.
Augmenter la résolution des graphiques à 300 dpi, les créer désormais dans R sous forme de fichiers PNG et les transférer directement dans InDesign sans les retravailler. Mettre à disposition les graphiques PNG dans un dossier web.	Le projet a été mis en œuvre et a permis d'améliorer la qualité des graphiques. La reprise des graphiques dans la publication « Statistique laitière de la Suisse » a été grandement simplifiée. Les graphiques sont également mis à disposition sur la page web d'Agristat.
<b>PRODUCTION, MARCHÉS ET ÉCOLOGIE</b>	
<b>Trajectoires de réduction des produits phytosanitaires (PPH) et des éléments fertilisants</b>	
Mettre en relation les acteurs des trajectoires de réduction, les organisations et les institutions afin d'accompagner activement la mise en œuvre des trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des éléments fertilisants.	Cette mesure a été mise en œuvre sous la forme de la plateforme de coordination, de la plateforme Éléments fertilisants, de la plateforme Protection phytosanitaire ainsi que du réseau de compétences Engrais de ferme.
Soutenir des mesures ciblées s'appuyant sur des bases scientifiques et menant à de vraies améliorations au bon endroit.	Des mesures de communication sont prévues pour 2024.
Construire notre propre base de connaissances spécialisées.	Les connaissances techniques correspondantes sont disponibles en interne.
Élaborer une stratégie de plus-value avec les branches et les partenaires, et l'imposer dans le commerce et auprès des consommateurs.	L'USP a calculé les coûts supplémentaires de la mise en œuvre de l'lv. pa. 19.475. La situation économique difficile (coûts des intrants) rend la stratégie de plus-value plus difficile.

Objectifs dans les tâches spéciales par département	Résultats
Prendre part au développement de nouveaux instruments (notamment des contrats de prestations) en défendant les intérêts des familles paysannes.	Dans le cadre de la plateforme de coordination, les conventions d'objectifs des branches et des organisations de producteurs ont été abordées à plusieurs reprises.
Participer à des groupes de travail pour la simplification de l'administration et l'organisation de contrôles.	Dans le travail de l'USP, ce sujet a toujours été un thème central.
<b>Mesures d'adaptation au changement climatique</b>	
S'investir dans la Stratégie Climat pour l'agriculture et le secteur alimentaire prévue par la Confédération.	La Stratégie Climat de la Confédération a été publiée. Outre les points critiques, notamment en ce qui concerne la production animale, l'adaptation au changement climatique est un thème très important.
Mettre en avant les atouts dont dispose l'agriculture dans les solutions qu'elle peut apporter.	C'est une tâche en cours.
Mettre en évidence les mesures de lutte contre la sécheresse.	En collaboration avec la Suisse Grêle et fenaco, l' <a href="#">étude</a> « Les grandes cultures résilientes au climat à l'horizon 2035 » a été commandée à Agroscope et publiée en février 2024.
Informar les exploitations agricoles des changements climatiques attendus.	Un rapport de base a été élaboré, la campagne de sensibilisation suivra en 2024.
Soutenir le développement de variétés résistantes.	Une séance d'information sur le deuxième appel à projets « Sélection végétale et essais variétaux » a été organisée pour toutes les organisations intéressées.
Assurer le financement des mesures d'adaptation dans la politique climatique.	Les discussions à ce sujet sont en cours. L'augmentation des mesures structurelles ne doit toutefois pas entraîner une réduction des paiements directs.
<b>Nouvelles techniques de sélection (NTS)</b>	
Tenir à jour les documents de base relatifs aux NTS.	Les documents sont à jour.
Poursuivre le processus de formation d'opinion au sein de l'agriculture.	L'USP s'est exprimée publiquement à plusieurs reprises sur ce sujet. La tâche reste d'actualité.
Définir et communiquer les conditions et les exigences de l'agriculture relatives aux NTS, et les intégrer dans les processus politiques en cours.	Il y a des retards dans l'élaboration du projet d'acte législatif de la part de la Confédération. Les conditions et les revendications de l'agriculture sont consolidées.
Participer aux développements sur le plan politique et social.	Cette mesure est en cours. Les prises de position correspondantes de l'USP ont été révisées.

Objectifs dans les tâches spéciales par département	Résultats
<b>Recyclage des éléments fertilisants</b>	
Participer activement au groupe de travail SwissPhosphor de l'OFEV.	Les travaux sont sur les rails, les intérêts de l'USP ont été entendus.
S'engager pour un cycle fermé du phosphore et son recyclage dans l'agriculture.	Les travaux sont sur les rails, les intérêts de l'USP ont été entendus.
S'assurer que les personnes rejetant du phosphore assument les coûts pour sa récupération (au moyen de taxes sur les eaux usées).	Le principe du pollueur-payeur pour le financement a été confirmé à deux reprises et n'est pas contesté.
Développer une base pour la récupération d'autres éléments fertilisants dans les STEP.	La mise en œuvre du recyclage de l'azote est en discussion dans le cadre de l'iv. pa. 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse ».
<b>Réduction des risques de panne de courant</b>	
Informers les exploitations agricoles des contextes qui conduisent à un risque accru de blackout.	Un rapport de sensibilisation a été rédigé et les possibilités ont été mises en avant par le biais des réseaux sociaux.
Motiver les exploitations à vérifier si elles peuvent continuer à fonctionner en cas de panne d'électricité.	Une sensibilisation à ce sujet a été menée via divers canaux de communication.
S'assurer que les exploitations savent comment procéder pour réduire leur vulnérabilité face à un blackout et quelles sont les possibilités d'alimentation électrique de secours.	Des informations ont été distribuées dans la presse agricole.
Créer avec ACT un document et une présentation de sensibilisation.	Cette mesure a été mise en place et la présentation a été diffusée.
<b>AFFAIRES SOCIALES &amp; PRESTATAIRES DE SERVICES</b>	
<b>Promotion de l'exhaustivité des produits auprès du public cible (Caisse-maladie Agrisano SA)</b>	
Assurance obligatoire des soins (AOS) après 2022: acquérir de nouveaux clients par des publipostages.	La promotion a été réalisée.
Développer un nouveau modèle alternatif dans l'AOS et le mettre sur le marché au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	Le nouveau modèle a été lancé avec succès sur le marché et nous a apporté un pourcentage de croissance réjouissant à deux chiffres pour 2024.
<b>Renforcer la position d'Agrimuls sur le marché</b>	
Développer la numérisation et les possibilités internes/externes dans ce contexte.	Cette mesure est en cours d'évaluation.

Objectifs dans les tâches spéciales par département	Résultats
Développer les actions publicitaires en collaboration avec les agences régionales.	Cette mesure a été mise en œuvre.
Réviser et ajuster le concept marketing.	Cette mesure démarre avec le nouveau site Internet.
<b>COMMUNICATION &amp; SERVICES INTERNES</b>	
<b>Mise en œuvre du projet évènementiel « La ferme en ville »</b>	
Terminer six modules pour un déploiement dans les villes.	En raison du départ des collaboratrices en charge du projet et des difficultés à repourvoir le poste, cette mesure ne sera mise en œuvre qu'en 2024.
Assurer une bonne exploitation du food truck.	Le food truck a été utilisé sept fois au total.
Faire connaître et établir le nouveau projet auprès des chambres cantonales d'agriculture.	En raison du départ des collaboratrices en charge du projet et des difficultés à repourvoir le poste, cette mesure ne sera mise en œuvre qu'en 2024.
<b>Clarifier l'avenir de la campagne d'information « Agriculture durable »</b>	
Discuter avec les personnes associées de la forme et des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre la campagne d'information ou mettre en place une éventuelle intégration dans les activités de « Paysannes & paysans suisses ».	La CP Communication a décidé de renoncer pour l'instant à un regroupement et de continuer à alimenter le canal de communication à faible niveau.
Définir de nouveaux thèmes prioritaires et de nouvelles activités.	Voir remarque ci-dessus. En raison de la votation sur l'initiative biodiversité, nous avons besoin de la page thématique sur la biodiversité comme page de renvoi pour les activités en ligne (annonces Display et YouTube). Les nouveaux panneaux sur les SPB renvoient également à cette page via le code QR imprimé.